

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 25 Septembre 2023

2023/297

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT CINQ SEPTEMBRE à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, suivant arrêté 13/2023 T portant délocalisation de la salle de réunion, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 11

Nombre de Conseillers Municipaux représenté : 1

En référence à la liste des membres présents page précédente.

Mme DOUNIAU-FRANCOIS Françoise a été désignée secrétaire de séance en application de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et Mme FROMENTEAU Roselyne, secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du Procès Verbal de la réunion précédente
2. Présentation par la société Maïa Energie du « Projet de centrale photovoltaïque au sol aux Troches »

1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente

Le Procès-verbal de la réunion du 10 Août 2023 n'appelant pas d'observation, est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Présentation par la société Maïa Energie du « Projet de centrale photovoltaïque au sol aux Troches »

Groupe Maïa : entreprise familiale depuis 1908, diverses activités : éoliennes, viticulture, génie-civil, immobilier. Depuis 2019, activité principale : solaire.

- Projet solaire aux Troches, terre appartenant à Mr Jeminet : agri-voltaïsme sur terre déclassée
- Protocole du projet :
 - o Indentification du terrain, agriculteurs
 - o Etude des sols, des raccordements, ensoleillement, impact environnemental
 - o Services publics : avis avant projet, à valider par le Préfet
- Le groupe développe le projet et assure l'entretien
- Branchement sur le réseau électrique public le plus proche
- Vente énergie à tarif fixé
- Projet de 3 hectares autorisés par Enedis sur une parcelle de 14 hectares si branchement direct par piquage sur ligne HTA. Production annuelle 3564 Mwh
- Projet agricole : les terres seront données en fermage à un jeune agriculteur de préférence avec des ovins.
- Les panneaux doivent être espacés de 3.5 m pour permettre le passage d'engins agricoles
- Présentation du projet au conseil municipal avant les études préalables puis devant la chambre d'agriculture
- Bail déjà signé par Mr Jeminet, 1^{er} bail de 4 ans le temps de lancer le projet et faire les études, si projet viable, bail pour une durée de 25 ans et démontage prévu par la société. Un jeune agriculteur devrait rejoindre le projet au départ en retraite de Mr Jeminet.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 25 Septembre 2023

2023/298

- Plantation d'une haie pour être invisible de la voie publique.
 - Mr Jeminet percevra un loyer et Maïa revendra l'électricité à EDF.
- Les projets dans l'Allier avec le Groupe Maïa : 30 hectares à Treban et beaucoup d'autres en développement.

Rôle de la mairie et de la DDT : donne un avis
Guide FNO : effet des panneaux sur les animaux

3. Informations diverses

➤ **Loi sur les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)**

Suite au mail envoyé à l'ensemble du conseil municipal, le conseil municipal doit se positionner sur des zones pour implanter de l'énergie renouvelable.

- Photovoltaïque :
 - en cours aux Clôtrons, à Montalimbert, aux Troches (Les Clôtrons et Montalimbert sont des friches minières)
 - sur toitures : Ent Meunier déjà réalisé, Mr Chemelle projet en cours
 - voir sur le terri : l'acheter pour installer du photovoltaïque
 - voir sur l'ancienne décharge
 - voir aux cabots : à acheter quand l'agriculteur laissera ses terres

Saint-Hilaire n'a pas de foncier.

- Eolien : en 2016, une étude avait été menée, le conseil municipal avait voté contre, et les agriculteurs étaient contre.
- Méthaniseur : pas concerné actuellement
- Réseau de chaleur : la commune a déjà eu un projet de chaufferie pour les bâtiments communaux + l'ESAT, qui a été abandonné et a finalement équipé les bâtiments communaux de chaudières à granulés bois.
- Géothermie : pas assez d'informations

Proposition :

- ✓ Photovoltaïque en toitures : hors périmètre des monuments historiques

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- ✓ Photovoltaïque sur friches minières

POUR : 9 CONTRE : 2 ABSTENTION : 1

- ✓ Photovoltaïque sur terres agricoles

POUR : 0 CONTRE : 5 ABSTENTION : 7

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 25 Septembre 2023

2023/299

Délibération n°53/2023 : ZAE n positionnement du Conseil Municipal

Déposée en Préfecture le 09.10.2023

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal se positionne comme suit sur les différentes énergies renouvelables suivantes :

❖ *Photovoltaïque :*

▪ *En toiture : Le Conseil Municipal donnera un avis favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques, hors périmètre des monuments historiques.*

P = 12 C = 0 A = 0

▪ *Au sol :*

✓ *Sur terrains agricoles : Le Conseil Municipal donnera un avis négatif à l'installation de panneaux photovoltaïques.*

P = 0 C = 5 A = 7

✓ *Sur friches minières : Le Conseil Municipal donnera un avis favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques.*

P = 9 C = 2 A = 1

❖ *Eolien : Le Conseil Municipal s'est déjà prononcé contre en 2016 et souhaite rester sur cette position.*

❖ *Biomasse : Un projet de réseau de chaleur a été abandonné en 2016 et depuis la Commune a équipé ses bâtiments en biomasse.*

❖ *Méthanisation : Pas de demande actuellement.*

❖ *Géothermie : Pas d'objet.*

➤ **Panneau d'informations**

3 emplacements envisagés :

- Place de l'église : non
- Rond point de la Gare : la DDT est contre
- Route du Montet à côté de l'abri bus : pas visible ne sert à rien

Le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet.

➤ **Comité des massifs forestiers**

Démarche visitons la forêt le 27 septembre, ouvert à tous.

➤ **Logements**

Tous loués sauf celui dégradé, les travaux sont en cours. Voir assurance si possible de se retourner contre la locataire.

➤ **Sécheresse 2018**

Dossier en cours, les devis ont été signés.

➤ **Remplacement de Mme Géraldine Pernier**

Reçu environ 50 candidatures.

Les entretiens vont débiter.

Emploi en contrat CDD 1 an, renouvelable 5 fois, puis CDI.

Séance levée à 22h40

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 25 Septembre 2023

2023/300

Délibérations du 25/09/2023

53.2023	Positionnement de la Commune sur les EnR	Approuvée
---------	--	-----------

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Olivier GUIOT.

Françoise DOUNIAU-FRANCOIS.